

Shefford, Québec.
Le 2 mars 2010

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil de la municipalité du Canton de Shefford tenue au siège social de la Municipalité, 245, chemin Picard, Shefford, province de Québec, le mardi 2 mars 2010.

PRÉSENCES :- son honneur le maire Jean-Marc Desrochers.

Les conseillers Sandra Huard, André Pontbriand, Donald Tétreault, Pierre Martin, Robert Ledoux et Claude Lallier.

MOMENT DE SILENCE

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire ayant constaté le quorum,
IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Robert Ledoux,
APPUYÉ par M. le conseiller Donald Tétreault
ET RÉSOLU unanimement d'ouvrir la présente séance.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sandra Huard
APPUYÉ par M. le conseiller Pierre Martin,
ET RÉSOLU unanimement que l'ordre du jour de la présente séance
soit adopté comme suit, en laissant ouvert le point 14 intitulé « Autres
sujets » :

Présences

Moment de silence

- 1 . Ouverture de la séance
- 2 . Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3 . Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 2 février 2010
- 4 . Questions portant sur l'ordre du jour
- 5 . Sujets intéressant l'occupation du territoire
 - 5 . 1 Suivis de dossier concernant l'occupation du territoire
 5. 2 Sujets particuliers :
- 6 . Sujets intéressant la réglementation et les permis
 6. 1 Suivis de dossier concernant la réglementation et les permis

6 . 2 Sujets particuliers :

6.2.1 Projets conformes au PIIA

7 . Sujets intéressant la sécurité publique

7 . 1 Suivis de dossier concernant la sécurité publique

7.1.1 Protection policière

7.1.2 Sécurité publique (incendies et premiers répondeurs)

7 . 2 Sujets particuliers :

8 . Sujets intéressant l'environnement et l'hygiène du milieu

8 . 1 Suivis de dossier concernant l'environnement et l'hygiène du milieu

8 . 2 Sujets particuliers :

8.2.1 Demande de financement « Étude sur les plantes médicinales pour le projet de création de parc écologique dans l'aire de conservation *Gauvin* » présentée par la municipalité du Canton de Shefford / Pacte rural du CLD Haute-Yamaska

8.2.2 Demande de financement « Remplacement du pont piétonnier principal et ajout de kiosques aux entrées du Parc écologique Jean-Paul-Forand » présentée par la municipalité du Canton de Shefford / Pacte rural du CLD Haute-Yamaska

8.2.3 Mandat au Groupe Teknika HBA inc. – Assainissement des eaux usées et alimentation en eau potable « Secteur de la rue Sylvie »

8.2.4 Mandat au notaire Jacques St-François – Préparation d'un contrat entre la Municipalité et Corporation de Service du Versant Nord du Mont Shefford pour l'acquisition de gré à gré des immeubles et les droits réels requis pour l'exécution des travaux ou mesures qui doivent être mis en œuvre pour assurer de façon permanente une distribution d'eau conforme ainsi que pour assurer une gestion conforme des eaux usées

9 . Sujets intéressant le transport et la voirie municipale

9 . 1 Suivis de dossier concernant le transport et la voirie municipale

9.2 Sujets particuliers :

9.2.1 Assiette des voies publiques existantes sur le territoire de la municipalité du Canton de Shefford non conformes aux titres de propriété

9.2.2 Fermeture et abolition d'anciens chemins et cession de parcelles désaffectées

10. Sujets intéressant les loisirs et les parcs

10.1 Suivis de dossier concernant les loisirs et les parcs

10.2 Sujets particuliers :

11. Sujets intéressant la famille et le communautaire

11.1 Suivis de dossier concernant la famille et le communautaire

11.2 Sujets particuliers :

12. Sujets intéressant les communications

12.1 Suivis de dossier concernant les communications

12.2 Sujets particuliers :

13. Sujets intéressant les finances et l'administration

13.1 Suivis de dossier concernant les finances et l'administration

13.2 Sujets particuliers :

13.2.1 Approbation et ratification des comptes

14. Autres sujets

14.1 Suivis de dossier concernant autres sujets

14.2 Sujets particuliers :

15. Correspondance

15.1 Appui à la télévision communautaire de Waterloo (TVCW) reconnue comme outil essentiel de diffusion d'information locale

15.2 Appui au projet « Circuits cyclotouristiques sur route en Haute-Yamaska » présenté par CommerceETourisme Granby-région / Pacte rural du CLD Haute-Yamaska

15.3 Appui au projet « Plan de mesures correctives du ruisseau Frost » présenté par Les Ami(e)s du bassin versant du lac Waterloo inc. (ABVLW) / Pacte rural du CLD Haute-Yamaska

16. Période de question

17. Clôture de la séance

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

SUR UNE PROPOSITION de M. le conseiller Claude Lallier,
APPUYÉE par M. le conseiller André Pontbriand,
IL EST RÉSOLU unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance
régulière du 2 février 2010, tel que soumis.

QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR

SUJETS INTÉRESSANT L'OCCUPATION DU TERRITOIRE

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT L'OCCUPATION DU TERRITOIRE
- SUJETS PARTICULIERS :

SUJETS INTÉRESSANT LA RÉGLEMENTATION ET LES PERMIS

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LA RÉGLEMENTATION ET LES PERMIS
- SUJETS PARTICULIERS :

PROJETS CONFORMES AU PIIA

CONSIDÉRANT QUE le Canton de Shefford a adopté le *Règlement n° 2007-438 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre du règlement :

1. Alain Lacombe présente une demande (nouvelle construction) pour le **16, rue des Cigognes**;
2. Hassine Benjannet / Suzanne Bernard présentent une demande (nouvelle construction) pour le **45, rue Lussier**;
3. Jacques Lacasse / Liliane Bergeron présentent une demande (nouvelle construction) pour le **38, impasse du Cerf**;
4. Jacques Lacasse / Liliane Bergeron présentent une demande (bâtiment accessoire : garage) pour le **38, impasse du Cerf**;
5. Christopher O'Neill / Élisabeth Royer présentent une demande (bâtiment accessoire : remise) pour le **73, rue Lorraine**;
6. Joël Bernard / Jennifer-Ann Turgeon présentent une demande (agrandissement bâtiment accessoire : remise) pour le **322, 3^e Avenue**;
7. Pierre Jubinville / Joanne Dorion présentent une demande (bâtiment accessoire : remise) pour le **61, rue du Lac**;
8. Pierre Biron / Johanne Bolduc présentent une demande (agrandissement bâtiment principal) pour le **101, rue Monique**;

9. Marc Caillé / Patricia Gauthier présentent une demande (nouvelle construction) pour le **61, rue des Cimes**;
10. Doris Fréchette / Manon Guérard présentent une demande (bâtiment accessoire agricole : hangar) pour le **2843, route 112**;
11. Doris Fréchette / Manon Guérard présentent une demande (agrandissement bâtiment accessoire : grange) pour le **2843, route 112**;
12. Mario Dulude présente une demande (agrandissement bâtiment principal) pour le **205, rue du Grand-Royal Est**;
13. Jean-François Meinguet / Nancy Gallagher présentent une demande (transformation bâtiment accessoire / remise : garage, cour avant) pour le **77, rue du Versant-Ouest**.

CONSIDÉRANT QU'après étude, le CCU juge les projets n^{os} 1 à 6 et 8 à 11 conformes au PIIA; quant aux projets n^{os} 7, 12 et 13, le CCU conclut que :

- « À la demande n^o 7, formulée par M. Pierre Jubinville et Mme Joanne Dorion, il s'avère que l'emplacement retenu pour l'installation du bâtiment accessoire (remise) devrait être révisé. Donner suite à la requête signifie que le bâtiment sera en dérogation. Il nous semble bien, selon les renseignements transmis, qu'il serait possible de localiser ailleurs sur le lot ladite remise et éviter l'application d'une dérogation;
- La demande n^o 12 est formulée par M. Mario Dulude. Il s'agit de l'agrandissement du bâtiment principal, travaux déjà réalisés sans permis. L'agrandissement (ajout de 12' x 18') sur le côté de la résidence est conforme aux exigences du PIIA et de notre réglementation (respect des marges). Le CCU recommande donc au Conseil de prendre les dispositions afin de régulariser la situation au 205, rue du Grand-Royal Est;
- La demande n^o 13 formulée par M. Jean-François Meinguet et Mme Nancy Gallagher concerne le 77, rue du Versant-Ouest. Les requérants désirent transformer une remise en garage. À noter qu'il s'agit d'une remise érigée sans permis. Le CCU recommande au Conseil de faire en sorte de régulariser la situation. Ce qui implique l'émission d'un permis pour la transformation projetée. »

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Claude Lallier,
APPUYÉ par M. le conseiller Donald Tétreault,

ET RÉSOLU à l'unanimité d'accepter les projets n^{os} 1 à 6 ainsi que 8 à 13 et d'autoriser l'inspecteur municipal à émettre les permis et certificats nécessaires à la réalisation des projets. Pour le projet n^o 7, le conseil appuie la recommandation du CCU énumérée ci-dessus.

SUJETS INTÉRESSANT LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

1. PROTECTION POLICIÈRE
2. SÉCURITÉ PUBLIQUE (INCENDIES ET PREMIERS RÉPONDANTS)

➤ SUJETS PARTICULIERS :

SUJETS INTÉRESSANT L'ENVIRONNEMENT ET L'HYGIÈNE DU MILIEU

➤ SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT L'ENVIRONNEMENT ET L'HYGIÈNE DU MILIEU

➤ SUJETS PARTICULIERS :

DEMANDE DE FINANCEMENT « ÉTUDE SUR LES PLANTES MÉDICINALES POUR LE PROJET DE CRÉATION DE PARC ÉCOLOGIQUE DANS L'AIRE DE CONSERVATION GAUVIN » PRÉSENTÉE PAR LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SHEFFORD / PACTE RURAL DU CLD HAUTE-YAMASKA

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a décidé de mettre en branle le projet de création de parc écologique dans l'aire de conservation *Gauvin*;

CONSIDÉRANT que la volonté du conseil municipal consiste à protéger la vocation naturelle du site;

CONSIDÉRANT qu'une demande d'aide financière est préconisée dans le cadre du Pacte rural du CLD Haute-Yamaska;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Robert Ledoux,

APPUYÉ par Mme la conseillère Sandra Huard,

ET RÉSOLU à l'unanimité de demander une aide financière pour une « Étude sur les plantes médicinales pour le projet de création de parc écologique dans l'aire de conservation *Gauvin* », afin de planifier le parcours de sentiers pédestres (part en subvention 60 % : 1 200 \$ / Municipalité : 800 \$) présentée par la municipalité du Canton de Shefford dans le cadre du Pacte rural du CLD Haute-Yamaska.

DEMANDE DE FINANCEMENT « REMPLACEMENT DU PONT PIÉTONNIER PRINCIPAL ET AJOUT DE KIOSQUES AUX ENTRÉES DU PARC ÉCOLOGIQUE JEAN-PAUL-FORAND » PRÉSENTÉE PAR LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SHEFFORD / PACTE RURAL DU CLD HAUTE-YAMASKA

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a décidé d'améliorer les équipements actuels du Parc écologique Jean-Paul-Forand;

CONSIDÉRANT que la volonté du conseil municipal consiste à protéger la vocation naturelle du site;

CONSIDÉRANT qu'une demande d'aide financière est préconisée dans le cadre du Pacte rural du CLD Haute-Yamaska;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Claude Lallier,
APPUYÉ par M. le conseiller Robert Ledoux,
ET RÉSOLU à l'unanimité de demander une aide financière pour un « Remplacement du pont piétonnier principal et ajout de kiosques aux entrées du Parc écologique Jean-Paul-Forand » (Total des dépenses : 16 095 \$, part en subvention 60 % : 9 657 \$ / Municipalité : 6 438 \$) présentée par la municipalité du Canton de Shefford dans le cadre du Pacte rural du CLD Haute-Yamaska.

MANDAT AU GROUPE TEKNIKA HBA INC. – ASSAINISSEMENT
DES EAUX USÉES ET ALIMENTATION EN EAU POTABLE
« SECTEUR DE LA RUE SYLVIE »

FINALISATION DE LA SOLUTION TECHNIQUE ET DÉMARCHES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit donner suite à une ordonnance du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec pour ce projet;

CONSIDÉRANT QU'une aide financière a été confirmée par le MAMROT mais que la Municipalité désire faire des démarches pour en augmenter le montant;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de finaliser la solution technique et effectuer les diverses démarches avant de procéder à un appel d'offres professionnelles pour préparer les plans et devis et effectuer la surveillance des travaux;

CONSIDÉRANT QU'une étude préparatoire a déjà été préparée par Teknika HBA inc.

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sandra Huard,
APPUYÉ par M. le conseiller Robert Ledoux,
ET RÉSOLU à l'unanimité de mandater Teknika HBA inc. pour finaliser la solution technique d'assainissement des eaux usées et d'alimentation en eau potable du secteur conformément à l'offre de service datée du 25 février 2010, et assister la Municipalité dans ses différentes démarches.

MANDAT AU NOTAIRE JACQUES ST-FRANÇOIS – PRÉPARATION
D'UN CONTRAT ENTRE LA MUNICIPALITÉ ET CORPORATION DE
SERVICE DU VERSANT NORD DU MONT SHEFFORD POUR
L'ACQUISITION DE GRÉ À GRÉ DES IMMEUBLES ET LES DROITS
RÉELS REQUIS POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX OU
MESURES QUI DOIVENT ÊTRE MIS EN ŒUVRE POUR ASSURER
DE FAÇON PERMANENTE UNE DISTRIBUTION D'EAU CONFORME
AINSI QUE POUR ASSURER UNE GESTION CONFORME DES
EAUX USÉES

ATTENDU QU'un avis préalable à une ordonnance de la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs en vertu des *articles 32.5 et 34 de la Loi sur la qualité de l'environnement* a été émis en date du 8 janvier 2010;

ATTENDU que l'avis préalable ordonne au Canton de Shefford d'acquiescer de la Corporation de Service du Versant Nord du Mont Shefford, dans un délai de quatre-vingt-dix (90) jours après la signification de l'ordonnance, de gré à gré les immeubles et les droits réels requis pour l'exécution des travaux ou mesures qui doivent être mis en œuvre pour assurer de façon permanente une distribution d'eau conforme ainsi que pour assurer une gestion conforme des eaux usées;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sandra Huard,

APPUYÉ par M. le conseiller Rober Ledoux,

ET RÉSOLU à l'unanimité de mandater M^e Jacques St-François à préparer le contrat d'acquisition des immeubles et les droits réels de la Corporation de Service du Versant Nord du Mont Shefford pour un montant d'un dollar (1 \$) et toutes taxes applicables le cas échéant.

QUE le M. maire ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente.

SUJETS INTÉRESSANT LE TRANSPORT ET LA VOIRIE MUNICIPALE

➤ SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LE TRANSPORT ET LA VOIRIE MUNICIPALE

➤ SUJETS PARTICULIERS :

ASSIETTES DES VOIES PUBLIQUES EXISTANTES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SHEFFORD NON CONFORMES AUX TITRES DE PROPRIÉTÉ

ATTENDU QUE la municipalité du Canton de Shefford a constaté que les assiettes de certaines voies publiques existantes sur son territoire ne sont pas conformes aux titres;

ATTENDU QUE le conseil municipal, par sa résolution 2009-10-381 adoptée le 1^{er} octobre 2009, a décidé de se prévaloir de l'article 73 de la *Loi sur les compétences municipales (Lois refondues du Québec, chapitre C-47.1)* afin de devenir propriétaire des terrains qui correspondent à ces assiettes, et a approuvé les descriptions techniques, avec les plans qui y sont joints, de ces terrains, préparées par M. Daniel Jodoin, arpenteur-géomètre, dossier 4988, minutes 13037, 13042, 13043, 13044 et 13047, dont copies vidimées par ledit arpenteur-géomètre ont été déposées au bureau de la Municipalité;

ATTENDU QUE l'avis requis par la loi a été publié deux fois dans un journal diffusé sur le territoire de la Municipalité en respectant l'intervalle exigé par la loi;

ATTENDU QUE par l'effet de l'article 73 de la *Loi sur les compétences municipales*, les terrains visés par la résolution adoptée par le conseil municipal sont devenus la propriété de la Municipalité à compter de la date de la première publication de l'avis;

ATTENDU QUE les formalités prévues aux cinq premiers alinéas de l'article 73 de ladite Loi ont été accomplies;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Claude Lallier,
APPUYÉ par M. le conseiller Pierre Martin,
ET RÉSOLU à l'unanimité :

QU'un acte de déclaration soit publié au registre foncier en vertu de l'article 73 de la *Loi sur les compétences municipales* afin que la municipalité devienne propriétaire des terrains visés en regard des assiettes préparées par M. Daniel Jodoin, arpenteur-géomètre, dossier 4988, minutes 13037, 13042, 13043, 13044 et 13047;

DE mandater Mme Nancy Brodeur, notaire, pour effectuer tout le travail et les vérifications nécessaires afin de préparer et recevoir l'acte de déclaration et de le publier au registre foncier;

D'autoriser M. le maire ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

FERMETURE ET ABOLITION D'ANCIENS CHEMINS ET CESSION DE PARCELLES DÉSAFFECTÉES

CONSIDÉRANT la fermeture et l'abolition concernant d'anciens chemins publics;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a sur son territoire des parcelles de terrain qui ont été désaffectées comme chemins publics et qu'à l'égard de telles parcelles, il n'y a pas eu de manière officielle de fermeture et abolition comme chemins publics;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de régulariser la situation;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des articles 66 et 248 de la *Loi sur les compétences municipales*, la Municipalité locale a compétence en matière de voirie sur les anciens chemins publics abandonnés et peut procéder par résolution en cette matière;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Claude Lallier,
APPUYÉ par M. le conseiller Pierre Martin,
ET RÉSOLU à l'unanimité que le conseil ferme et abolisse comme chemin public municipal les parcelles de terrain identifiées aux plans préparés par l'arpenteur-géomètre M. Daniel Jodoin, dossier GBY 10-

000102, minute 13236, dont les copies sont versées aux archives de la Municipalité;

QUE certaines parcelles ainsi désaffectées soient ainsi cédées pour la somme nominale de un dollar (1 \$) aux personnes indiquées dans le tableau ci-dessous :

PARCELLES	ACQUÉREURS
Partie de l'ancienne route 112 désaffectée (lot n° 4-573-992) telle que montrée au plan (dossier GBY 10-000102, minute 13236) et adjacente au lot n° 3-411-640	M. André Riendeau
Partie de l'ancienne route 112 désaffectée (lot n° 4-573-993) telle que montrée au plan (dossier GBY-10-000102, minute 13236) et adjacente au lot n° 2-595-768	Mme Aline Campeau

QUE les frais reliés aux services professionnels (description technique, opération cadastrale et contrat notarié) soient à la charge de l'acquéreur;

QUE le M. maire ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente.

SUJETS INTÉRESSANT LES LOISIRS ET LES PARCS

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LES LOISIRS ET LES PARCS
- SUJETS PARTICULIERS :

SUJETS INTÉRESSANT LA FAMILLE ET LE COMMUNAUTAIRE

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LA FAMILLE ET LE COMMUNAUTAIRE
- SUJETS PARTICULIERS :

SUJETS INTÉRESSANT LES COMMUNICATIONS

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LES COMMUNICATIONS
- SUJETS PARTICULIERS :

SUJETS INTÉRESSANT LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION
- SUJETS PARTICULIERS :

APPROBATION ET RATIFICATION DES COMPTES

SUR UNE PROPOSITION de M. le conseiller Pierre Martin,
APPUYÉE par M. le conseiller Donald Tétreault,
IL EST RÉSOLU unanimement d'accepter et/ou ratifier les comptes suivants :

N° 20100175 @ n° 20100267 au montant de 664 438,03 \$.

AUTRES SUJETS

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT AUTRES SUJETS
- SUJETS PARTICULIERS :

MODIFICATION DE L'HEURE DES SÉANCES DU CONSEIL

Faisant suite à la demande des citoyens lors des séances précédentes de débiter les réunions du conseil à 19 h 30 au lieu de 20 h, et ce, afin de devancer l'heure de la clôture des séances.

APRÈS CONSIDÉRATION,
SUR UNE PROPOSITION de M. le conseiller Robert Ledoux,
APPUYÉE par M. le conseiller Donald Tétreault,
IL EST RÉSOLU unanimement qu'à compter d'avril 2010, les séances du conseil municipal débiteront à 19 h 30.

CORRESPONDANCE

APPUI À LA TÉLÉVISION COMMUNAUTAIRE DE WATERLOO (TVCW) COMME OUTIL ESSENTIEL DE DIFFUSION D'INFORMATION LOCALE

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Claude Lallier,
APPUYÉ par Mme la conseillère Sandra Huard,
ET RÉSOLU à l'unanimité d'accepter d'appuyer la TVCW dans ses démarches pour être reconnue comme étant un organisme communautaire solide, un outil démocratique essentiel représentant les aspirations ainsi que les actions de son milieu, en plus d'être un élément essentiel de la diffusion de l'information de sa communauté.

APPUI AU PROJET « CIRCUITS CYCLOTOURISTIQUES SUR ROUTE EN HAUTE-YAMASKA » PRÉSENTÉ PAR COMMERCETOURISME GRANBY-RÉGION / PACTE RURAL DU CLD HAUTE-YAMASKA

CONSIDÉRANT que CommerceETourisme Granby-région souhaite optimiser l'offre touristique régionale en développant un circuit pour vélo sur route dans le but d'attirer une clientèle férue de cyclotourisme;

CONSIDÉRANT que le tourisme régional se concentre dans certaines villes de la MRC et des environs et que ce projet favoriserait la mise en valeur des municipalités, villages ainsi que l'agrotourisme et du patrimoine;

CONSIDÉRANT que le réseau routier du Canton de Shefford est cependant peu adapté à du cyclotourisme (largeur de chaussées, courbes, visibilité restreinte) et que la municipalité n'a pas de projet d'amélioration en ce sens;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sandra Huard,
APPUYÉ par M. le conseiller Robert Ledoux,
ET RÉSOLU à l'unanimité d'accepter d'appuyer le projet « Circuits cyclotouristiques sur route en Haute-Yamaska » présenté par CommerceETourisme Granby-région dans le cadre du Pacte rural du CLD Haute-Yamaska.

L'appui au projet est conditionnel à ce que les règlements de Transport Québec et des municipalités et villages soient respectés. De plus, il devra avoir accord par les municipalités et villages touchés par ce développement tant sur les circuits proposés que sur la mise en valeur des produits de leur territoire.

APPUI AU PROJET « PLAN DE MESURES CORRECTIVES DU RUISSEAU FROST » PRÉSENTÉ PAR LES AMI(E)S DU BASSIN VERSANT DU LAC WATERLOO INC. (ABVLW) / PACTE RURAL DU CLD HAUTE-YAMASKA

CONSIDÉRANT que le lac Waterloo subit depuis quelques années les ravages des épisodes de fleurs d'eau de cyanobactéries;

CONSIDÉRANT que le ruisseau Frost, principal tributaire du lac Waterloo, est une source importante de phosphore et de nitrates dans le lac;

CONSIDÉRANT que cette étape qui consisterait à mandater une firme d'experts élaborant un plan d'intervention à l'intention du ruisseau Frost confirmant les sources de contamination, de même qu'évaluer les coûts des correctifs ciblés;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Robert Ledoux,
APPUYÉ par M. le conseiller Pierre Martin,
ET RÉSOLU à l'unanimité d'accepter d'appuyer le projet « Plan de mesures correctives du ruisseau Frost » présenté par Les Ami(e)s du bassin versant du lac Waterloo inc. (ABVLW) dans le cadre du Pacte rural du CLD Haute-Yamaska.

PÉRIODE DE QUESTIONS

CLÔTURE DE LA SÉANCE

SUR UNE PROPOSITION de M. le conseiller Donald Tétreault,
APPUYÉE par Mme la conseillère Sandra Huard,
IL EST RÉSOLU unanimement de lever la présente séance à 22 h 05 .

Mme Sylvie Gougeon
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

M. Jean-Marc Desrochers
Maire